

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**Christophe HANSEN****Agriculture et alimentation****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Pendant plus de cinq ans, j'ai été député au Parlement européen, exerçant différentes fonctions et au sein de diverses commissions. En 2022, j'ai été élu au poste de questeur du Parlement européen. En cette qualité, j'ai consacré mes efforts au renforcement de l'institution en améliorant les conditions qui permettent à ses députés de remplir leur mandat. Mon bilan en tant que rapporteur est d'avoir permis de jeter des ponts entre les groupes politiques. En témoigne l'obtention de très larges majorités en plénière sur des dossiers tels que le règlement relatif aux subventions étrangères, l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni ou la directive relative à l'eau potable. Si ma désignation est confirmée par le Parlement pour continuer à servir le projet européen en tant que commissaire, cette expérience directe de la valeur de l'écoute inclusive et du compromis sera inestimable.

Ayant grandi dans une petite exploitation familiale à la frontière entre le Luxembourg et la Belgique, et ayant contribué au fonctionnement de cette exploitation, j'ai très tôt ressenti l'effet positif que l'Union pouvait avoir. Cette expérience personnelle, renforcée par un diplôme en sciences de l'environnement et en gestion des risques, a fait naître en moi un véritable respect de notre environnement, une conviction ferme de la nécessité de créer des moyens de subsistance durables pour les personnes qui se consacrent à la terre et à notre alimentation, ainsi qu'une prise de conscience aiguë du rôle clé que jouent les politiques agricoles et environnementales de l'UE. Je suis donc particulièrement heureux que la présidente élue m'ait confié le portefeuille «Agriculture et alimentation». Ma carrière professionnelle et mon engagement pour le service public se sont concentrés sur les questions liées à la nature et à l'agriculture, dernièrement en tant que président de la commission de l'environnement, du climat et de la biodiversité, ainsi qu'en tant que membre de la commission de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural de la Chambre des députés luxembourgeoise. Ces expériences m'ont permis de conclure que la vocation de l'agriculture ne parvient pas à attirer les jeunes.

Je me félicite que la présidente élue m'ait confié la priorité de renforcer la compétitivité, la résilience et la durabilité du secteur agricole et alimentaire. Pour que l'agriculture puisse relever les défis à venir, les générations futures doivent s'engager dans la conservation des terres et leur assurer épanouissement et dignité. Je partage pleinement le point de vue de la présidente selon lequel ces défis doivent être relevés par une écoute active des préoccupations des populations des communautés rurales, qui représentent plus de 30 % de la population de l'UE. J'assurerai un suivi du rapport du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture, qui figure en bonne place parmi les quatre rapports qui serviront de base aux travaux du collège. Je m'engage à œuvrer avec les parties prenantes et les États membres afin que les outils pertinents dont dispose la PAC pour accroître la participation des femmes à l'agriculture et améliorer leur situation dans les zones rurales soient déployés pleinement et complètent efficacement les interventions nationales. Je travaillerai sur cette base pour faire en sorte que la future PAC soit adaptée aux objectifs poursuivis, par exemple, en facilitant l'accès des agricultrices à des prêts ou à des

investissements supplémentaires pour leurs exploitations. En outre, je veillerai à ce que mon cabinet respecte l'équilibre hommes-femmes.

Le renouvellement des générations et le soutien aux jeunes agriculteurs sont des questions qui me tiennent à cœur. Faire en sorte que l'agriculture soit une activité viable et attrayante dans plusieurs décennies sera le principe central de mon approche de la politique agricole. Garantir l'avenir de l'agriculture en Europe suppose d'assurer la durabilité sous tous ses aspects, allant de la santé des sols à la résilience dans le domaine de l'eau et la préparation aux aléas climatiques, en passant par la promotion de zones rurales prospères et l'encouragement des investissements et de l'innovation, notamment l'accès aux capitaux, ou encore la rentabilité de la profession agricole et le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur alimentaire. Outre la présentation de la stratégie pour le renouvellement des générations, j'accorderai une attention particulière aux besoins et préoccupations des jeunes lors de la mise en œuvre de la PAC actuelle, en m'appuyant sur les dialogues stratégiques annuels en faveur de la jeunesse, dont le premier dialogue devra être organisé dès les 100 premiers jours du mandat du nouveau collège.

Tout au long de ma carrière et lors de mon engagement pour le service public, j'ai respecté les règles d'indépendance et l'obligation de rendre des comptes. Je continuerai à respecter pleinement la lettre et l'esprit des traités, y compris l'obligation d'agir dans l'intérêt européen sans accepter aucune instruction, en particulier en ce qui concerne les obligations d'indépendance totale, de transparence, d'impartialité et de disponibilité pour la Commission. Je respecterai et honorerai pleinement le code de conduite des membres de la Commission européenne. Je m'engage à informer immédiatement la présidente de toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions officielles et, si des modifications s'avèrent nécessaires, je mettrai à jour ma déclaration d'intérêts, qui sera rendue accessible au public.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Je m'engage pleinement à tenir le Parlement informé de mes actions et de celles de la direction générale de l'agriculture et du développement rural. En raison de mon expérience en tant que député au Parlement européen et à la Chambre des députés luxembourgeoise, l'obligation de rendre des comptes devant le Parlement, le contrôle politique et le contrôle démocratique de l'exécutif sont pour moi une évidence. J'assumerai l'entière responsabilité politique de mes actions dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation devant le Parlement européen et les citoyens européens qu'il représente. Mon rôle de membre du collège, si ma désignation est confirmée, comporte le devoir de travailler avec mes collègues commissaires dans un esprit de collégialité et de loyauté, conformément aux méthodes de travail mises en place par la présidente. L'agriculture et l'alimentation sont intrinsèquement liées à d'autres politiques, ce pourquoi cette coopération est d'autant plus importante. Ayant été député au Parlement européen pendant plus de cinq ans, je partage pleinement les attentes légitimes du Parlement vis-à-vis des commissaires. Le dialogue et les échanges réguliers et ouverts lors des commissions et des plénières constituent le fondement de notre engagement démocratique. Le fait de revenir au Parlement pour répondre aux questions des députés et maintenir un niveau élevé de confiance mutuelle, d'ouverture et de transparence dans notre coopération sera toujours pour moi un privilège. Dans ses orientations politiques, la présidente élue a souligné sa détermination à renforcer le dialogue avec le Parlement. Je souscris entièrement à cette idée, compte tenu de l'importance de la coopération avec le Parlement et ses députés élus pour l'efficacité et la légitimité du processus politique de l'Union. C'est pourquoi je m'engage à assister régulièrement aux sessions plénières du Parlement et à travailler en étroite collaboration avec les commissions concernées par les questions liées à l'agriculture et à l'alimentation, ainsi qu'avec leurs membres, leurs coordinateurs et leurs présidents. Lorsque j'étais député au Parlement, mon taux de présence aux séances plénières était quasiment irréprochable; si ma désignation en tant que membre du collège est confirmée, je continuerai à me tenir à ce très haut niveau d'exigences. Je veillerai à ce que la même ouverture, la même transparence et la même coopération guident les travaux de mon cabinet et des services de la Commission placés sous ma responsabilité.

Je veillerai à la prise en compte effective des positions et demandes d'initiatives législatives du Parlement. J'assume la responsabilité de mettre en œuvre les dispositions de l'accord-cadre de 2010 et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016 dans mes domaines de compétence. Je prendrai en compte le point de vue du Parlement et ferai tout mon possible pour veiller à ce que les résolutions du Parlement reçoivent une réponse écrite en temps utile. Je note que la présidente élue, dans ses orientations politiques, a exprimé son engagement à approfondir la coopération sur l'article 225 du TFUE en demandant aux commissaires de participer à des dialogues structurés avec les commissions parlementaires sur ces résolutions. Je serai heureux d'y prendre part, et vous pouvez vous attendre à me voir souvent à Bruxelles et à Strasbourg.

Enfin, j'ai eu l'honneur de participer à plusieurs procédures législatives, allant de la rédaction et la négociation de la position interne du Parlement à la mise en œuvre de son mandat dans le cadre des négociations interinstitutionnelles. Cette expérience a imprimé en moi une profonde conviction de la nécessité d'un traitement égal entre le Parlement et le Conseil, ainsi que de la nécessité d'un partenariat spécial entre le Parlement et la Commission. À ce titre, je m'engage à mettre pleinement en œuvre les dispositions des accords susmentionnés, en garantissant l'égalité de traitement chaque fois que les compétences entre le Parlement et le Conseil sont égales. Cet engagement est selon moi une condition préalable pour permettre aux trois institutions de négocier avec brio et de parvenir à des accords politiques répondant aux attentes des citoyens européens au cours des cinq prochaines années.

Questions de la commission de l'agriculture et du développement rural

3. Les manifestations d'agriculteurs du printemps dernier ont exprimé clairement les immenses difficultés que rencontrent par les agriculteurs. Elles ont notamment souligné la nécessité d'un revenu équitable, la faible rentabilité de l'agriculture en raison du niveau bas des prix à la production et des coûts élevés des intrants, la concurrence déloyale des importations en provenance de pays tiers et l'absence de réciprocité, ainsi que la charge réglementaire et le manque d'incitations à respecter des normes environnementales élevées dans l'agriculture. Étant donné que les agriculteurs sont souvent le maillon le plus faible de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et que leurs revenus sont structurellement inférieurs à la moyenne des autres secteurs, quelles sont vos idées pour une «vision de l'agriculture et de l'alimentation», comme annoncé dans votre lettre de mission en tant que commissaire désigné, afin de garantir un revenu équitable aux agriculteurs, d'améliorer leur position dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, d'accroître la transparence dans la formation des prix et d'attirer les jeunes agriculteurs vers ce secteur? Comment envisagez-vous, à court et à long terme, de poursuivre l'allègement et la rationalisation de la charge administrative et des obligations de déclaration qui résultent des différentes politiques relatives aux agriculteurs?

Les agriculteurs et les personnes qui envisagent de se lancer dans l'agriculture méritent une vision claire de l'agriculture et des systèmes alimentaires qui offre davantage de prévisibilité et qui soit adaptée aux générations futures. Parvenus à ce moment charnière, nous devons nous demander: quelles sont les conditions qui permettront aux agriculteurs de continuer à assurer la conservation des terres, en leur assurant épanouissement et dignité, afin qu'ils puissent vivre de leur exploitation aujourd'hui, demain et en 2040?

De nombreux agriculteurs ont connu des périodes difficiles et ont d'ailleurs exprimé leur mécontentement cette année. La faiblesse et la fluctuation des revenus, le déséquilibre des relations commerciales au sein de la chaîne de valeur, l'accumulation d'exigences réglementaires, les effets du changement climatique et l'instabilité géopolitique croissante sont autant de défis qui rendent l'agriculture peu gratifiante. Il n'est donc guère surprenant que l'agriculture ne parvienne pas à attirer les jeunes.

Je tiens à saluer la résilience remarquable dont les agriculteurs ont fait preuve ces dernières années. Ils sont parvenus à fournir sans interruption des denrées alimentaires en quantité suffisante, sûres et de qualité à l'Europe et aux pays tiers, tout en assurant la conservation des terres et en préservant nos paysages, notre patrimoine culturel et le dynamisme de nos zones rurales. Si ma désignation à la fonction de commissaire est confirmée, je préparerai une vision pour l'agriculture et l'alimentation au cours des 100 premiers jours de mon mandat, sous la direction de la présidente et en coopération avec d'autres membres du collège. Elle prendra la forme d'une feuille de route pour de futures initiatives qui couvrira un large éventail de questions stratégiques pour l'agriculture et l'alimentation.

Cette vision examinera l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire et proposera des pistes pour garantir sur le long terme la compétitivité, la durabilité, la rentabilité et l'attractivité du secteur, en préservant la diversité de

l'agriculture sur notre continent. Elle examinera, entre autres, la situation socio-économique des agriculteurs, et en particulier leurs revenus, en rendant les chaînes de valeur plus équitables, en renforçant la résilience des exploitations agricoles, en encourageant les pratiques agricoles durables, en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaires, en gérant et en réduisant la charge administrative découlant des législations nationale et européenne et des obligations de déclaration et en stimulant les connaissances, l'innovation et les investissements.

La vision expliquera comment nous allons progresser dans ces domaines clés, en collaboration avec les parties prenantes, les États membres et le Parlement européen. Elle s'appuiera sur le rapport du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture dans l'UE et examinera toutes les perspectives pertinentes, y compris celles du Parlement européen et du Conseil.

Ma vision visera essentiellement à créer les conditions permettant d'inverser la tendance au ralentissement du renouvellement des générations, en veillant à ce que l'agriculture reste une vocation viable et attrayante pour les décennies à venir. Les chiffres les plus récents montrent que 12 % seulement de l'ensemble des exploitations agricoles de l'UE sont gérés par des agriculteurs de moins de 40 ans. Nous avons besoin de mesures fortes pour soutenir l'avenir de l'agriculture pour les générations à venir. Nous devons veiller à ce que la prochaine génération puisse continuer à mener une activité agricole épanouissante en fournissant des denrées alimentaires de qualité grâce à des systèmes de production alliant nature et agriculture. Un jeune agriculteur a besoin d'un revenu équitable, de sols fertiles, d'un accès à la terre et au capital, de compétences, de technologies et de matériel de reproduction innovant adéquats, de systèmes de production végétale et animale résilients qui répondent également aux demandes des consommateurs, afin de pouvoir produire de manière durable dans des zones rurales attrayantes.

C'est pourquoi je collaborerai étroitement avec les jeunes agriculteurs et les jeunes européens, notamment dans le cadre d'un dialogue sur la politique en faveur de la jeunesse au cours des 100 premiers jours du nouveau mandat, afin d'élaborer une stratégie de renouvellement des générations. Cette stratégie visera à permettre aux jeunes agriculteurs de consacrer pleinement leur esprit d'entreprise et leur potentiel d'innovation à l'avenir du secteur. Elle comprendra des mesures concrètes et innovantes visant à mieux lever les principaux obstacles au renouvellement des générations, y compris l'accès à la terre, au crédit et aux connaissances. L'une de ces mesures sera un observatoire européen des terres agricoles qui nous aidera à promouvoir la transparence sur le marché foncier, notamment au moyen d'un mécanisme de contrôle de l'origine des investissements dans les terres et les exploitations agricoles.

Pour que les agriculteurs puissent continuer à exercer cette profession et que les jeunes et de nouveaux agriculteurs puissent y accéder, il est essentiel qu'ils disposent de revenus agricoles équitables et suffisants. Toutefois, à l'heure actuelle, les revenus des agriculteurs sont en moyenne nettement inférieurs aux salaires moyens dans l'UE. De nombreux agriculteurs ne disposent pas des moyens nécessaires pour investir dans la transition. Cette situation déséquilibrée doit changer. Les agriculteurs doivent tirer un meilleur revenu du marché, leur permettant également de réaliser les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de leurs activités et rendre leurs exploitations plus résilientes.

Pour y parvenir, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je défendrai un ensemble complet de mesures. Nous devons tirer parti de toutes les sources de revenus: revenus du marché, aide publique au revenu et nouvelles sources de revenus alternatives, telles que l'agrostockage du carbone. Notre politique doit avoir pour objectif ultime de faire en sorte que le marché récompense plus adéquatement les agriculteurs tout en protégeant nos sols et notre environnement, afin de garantir le maintien des fondements de l'agriculture pour les générations à venir. De toute évidence, le soutien apporté par la PAC demeure essentiel pour soutenir les agriculteurs, les récompenser pour les services écosystémiques et les indemniser pour leur travail dans les zones soumises à des contraintes naturelles, ainsi que pour soutenir les investissements dans l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à celui-ci et le respect des obligations environnementales. En ce qui concerne la politique agricole commune, nous devons la rendre plus simple et plus ciblée et trouver le juste équilibre entre les incitations, les investissements et la réglementation. Je veillerai à ce qu'elle apporte un soutien socio-économique aux agriculteurs qui en ont le plus besoin, notamment les petits agriculteurs, et à ce qu'elle encourage les services écosystémiques et soutienne nos zones rurales.

Pour que les agriculteurs tirent des revenus décents du marché, ils doivent être en mesure de négocier des prix équitables. Toutefois, à l'heure actuelle, de nombreux agriculteurs ne sont pas en mesure de le faire en raison d'un pouvoir de négociation affaibli et du manque de transparence du marché. Je suis déterminé à renforcer encore le pouvoir de négociation des agriculteurs et à réduire au minimum le risque de devoir systématiquement vendre à des prix inférieurs aux coûts de production.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je proposerai des pistes sur la manière d'y parvenir dans le cadre de la vision pour l'agriculture et l'alimentation. Premièrement, nous devons aider les agriculteurs à mieux utiliser les outils existants, notamment la possibilité d'adhérer aux organisations de producteurs et à leurs associations. Deuxièmement, je recommanderai à la Commission de proposer rapidement des modifications ciblées du règlement portant organisation commune des marchés afin de renforcer la position des producteurs dans la négociation et la conclusion de contrats de fourniture de produits agricoles, de favoriser la coopération et d'améliorer la transmission des prix. De même, afin de mieux protéger les agriculteurs contre les pratiques commerciales déloyales, je recommanderai à la Commission de proposer de nouvelles règles relatives à l'application transfrontière dans le cadre de la directive sur les pratiques commerciales déloyales. Sur la base des résultats de l'évaluation en cours de la directive sur les pratiques commerciales déloyales, j'envisagerai, dans le cadre d'échanges étroits avec toutes les parties prenantes, un réexamen des règles actuelles. En outre, j'ai l'intention de renforcer la confiance entre les opérateurs de la chaîne de valeur en renforçant la transparence dans la formation et la transmission des prix, à partir des informations fournies par le nouvel observatoire de la chaîne agroalimentaire.

Enfin, je ferai de la simplification et de l'efficacité de la mise en œuvre une priorité. La simplification des politiques et l'accès aux outils appropriés sont une nécessité pour une agriculture plus compétitive. Dans le même temps, des rapports et des contrôles significatifs sont nécessaires pour suivre correctement la réalisation de nos objectifs stratégiques, notamment de nos objectifs environnementaux. Ma vision pour l'avenir permettra donc de trouver un équilibre: permettre aux agriculteurs de travailler leurs terres sans charge administrative excessive, tout en offrant le niveau de garantie adéquat quant à la manière dont les fonds de l'UE sont dépensés, sur la base d'un ciblage et d'une performance adéquats. Pour ce faire, nous devons tirer parti des avantages de la technologie et des outils numériques, tout en réduisant la charge pesant sur les petits bénéficiaires grâce à des régimes simples et en comblant le fossé numérique entre les jeunes agriculteurs et les agriculteurs plus âgés.

La Commission procède actuellement à une analyse approfondie de la charge administrative pesant sur les agriculteurs et les autorités nationales; il reste encore beaucoup à faire et je m'engage à poursuivre dans ce sens, sur la base des résultats de l'analyse en cours. J'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec mes collègues du collège, ainsi qu'avec les parties prenantes, les États membres et le Parlement européen, afin de réduire encore les charges administratives pesant sur les agriculteurs dans l'ensemble de la législation européenne relative au secteur agricole. En outre, la réduction des charges administratives pesant sur les agriculteurs et la rationalisation de la PAC seront prioritaires dans les propositions pour la PAC après 2027.

4. Monsieur le commissaire désigné, quel est votre point de vue sur les implications de l'élargissement pour la future PAC, en particulier l'avenir des paiements directs? Comment comptez-vous éviter ou atténuer les éventuels effets négatifs du processus d'élargissement sur les marchés et les producteurs agricoles de l'Union européenne? Estimez-vous actuellement nécessaire de réglementer davantage l'entrée des produits ukrainiens afin d'éviter de déstabiliser les marchés agricoles de l'Union? Estimez-vous que les mesures de protection en vigueur depuis juin dernier sont suffisantes? Plus généralement, que pensez-vous de la renégociation en cours de l'accord de libre-échange avec l'Ukraine?

La politique d'élargissement de l'UE est plus que jamais un investissement géostratégique dans la paix à long terme, la stabilité, l'influence, la compétitivité et la sécurité, y compris la sécurité de notre secteur agroalimentaire, pour notre continent. Nous devons à la fois soutenir les candidats et candidats potentiels tout au long de leurs parcours européens respectifs et nous préparer à accueillir de nouveaux membres dans l'Union.

L'élargissement aux pays candidats pourrait renforcer l'UE en tant qu'acteur géostratégique dans le secteur agricole, renforcer notre rôle dans le soutien à la sécurité alimentaire mondiale et accroître considérablement l'autonomie stratégique de l'UE dans les domaines des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, de la biomasse et des sols, à un moment où les risques liés au changement climatique augmentent. Cela entraînera également des difficultés. Il ne s'agit toutefois pas du premier élargissement de l'UE et ce n'est pas la première fois que nous devons réfléchir à l'avenir de la PAC dans une Union élargie. Cet objectif a été atteint par le passé en adaptant les politiques de l'UE avant l'adhésion, notamment grâce à un processus d'adhésion rigoureux garantissant que les pays visés par l'élargissement sont pleinement préparés avant l'adhésion, et grâce à une assistance ciblée. Cette approche a contribué à combler les écarts entre les anciens et les nouveaux États membres. L'adhésion formelle à l'UE n'a pas constitué un choc déstabilisant pour les nouveaux États membres et les États membres existants, mais une étape supplémentaire dans une intégration harmonieuse des nouveaux États membres dans les politiques et le budget de l'UE. Ce processus a été complété, le cas échéant, par des périodes de transition

après l'adhésion, notamment en ce qui concerne la mise en place progressive des fonds et l'accès au marché du travail de l'UE, ainsi que l'intégration progressive dans le marché intérieur.

Je collaborerai étroitement avec le commissaire à l'élargissement, les États membres, les pays visés par l'élargissement et les parties prenantes pour discuter de l'avenir de l'agriculture dans une Union élargie. L'impact potentiel de l'élargissement sur l'agriculture dans les États membres actuels doit être évalué en tenant compte de plusieurs incertitudes:

- les structures agricoles et la capacité de production des pays candidats au moment de leur adhésion;
- le soutien futur que les pays visés par l'élargissement pourraient recevoir pour soutenir l'adaptation de leur secteur agricole (par exemple, les programmes d'aide de préadhésion);
- l'évolution continue des secteurs agricoles, qui ne sont pas du tout statiques, et des modes de consommation dans l'UE, dans les pays visés par l'élargissement et dans le monde.

Nous devons garder à l'esprit que l'adhésion est et restera un processus fondé sur le mérite, dépendant entièrement des progrès objectifs réalisés par chaque partenaire et commençant par le respect des critères fondamentaux de l'adhésion à l'UE, notamment la démocratie, l'état de droit, les réformes économiques et les réformes de l'administration publique.

Par conséquent, avec ou sans élargissement, nous devons rendre notre politique agricole commune plus simple et plus ciblée et trouver le juste équilibre entre les incitations, les investissements et la réglementation. Les besoins spécifiques d'une Union élargie viennent s'ajouter à la nécessité absolue d'une politique agricole commune modernisée et plus simple. L'élargissement est donc l'occasion (et non l'élément déclencheur) de veiller à ce que nos dépenses soient mieux alignées sur nos objectifs politiques présents et à venir.

Je suis convaincu que, comme par le passé, nous serons en mesure d'adapter et de préparer la PAC aux réalités d'une Union plus vaste, en veillant à ce qu'elle reste efficace et bénéficie aux agriculteurs en activité et aux futurs agriculteurs dans toutes les régions d'une Union élargie.

En ce qui concerne les relations commerciales avec l'Ukraine, permettez-moi tout d'abord de rappeler que je soutiens ce pays ainsi que le plein engagement de la présidente von der Leyen à continuer de lui prêter main-forte compte tenu de la guerre d'agression illégale menée par la Russie. Afin de soutenir l'économie ukrainienne, des mesures immédiates ont été prises sous la forme de mesures commerciales autonomes de l'UE qui ont permis à l'Ukraine de libéraliser pleinement ses échanges à partir de juin 2022. Compte tenu de la pression potentielle exercée sur les marchés des pays voisins: l'actuel règlement relatif aux mesures commerciales autonomes prévoit des mécanismes visant à répondre aux graves préoccupations des producteurs de l'UE sous la forme de dispositions de sauvegarde renforcées. Ces dispositions ont permis aux marchés les plus sensibles de se stabiliser et d'envoyer des signaux positifs pour la perspective à plus long terme.

À l'avenir, je reconnais la nécessité d'un accord plus stable et plus structurel avec l'Ukraine en ce qui concerne nos échanges mutuels de produits agroalimentaires. La Commission s'est déjà engagée à entamer des discussions avec l'Ukraine en vue de poursuivre la libéralisation permanente et réciproque des échanges, comme le prévoit l'accord d'association UE-Ukraine. Le réexamen de la zone de libre-échange approfondi et complet contribuera également à l'intégration progressive de l'Ukraine dans le marché unique, au bénéfice des citoyens et des entreprises de l'UE et de l'Ukraine. Il tiendra compte des enseignements tirés de la libéralisation actuelle et apportera sécurité et stabilité économiques dans les relations commerciales entre l'UE et l'Ukraine pour les années à venir. L'objectif est d'offrir aux opérateurs ukrainiens des possibilités continues d'exporter des produits agroalimentaires vers l'UE, tout en répondant aux préoccupations des parties prenantes de l'UE, en particulier dans des secteurs spécifiques où l'augmentation des importations en provenance d'Ukraine est susceptible d'influer négativement sur les marchés. De même, les opérateurs de l'UE auront un meilleur accès au marché ukrainien. Je veillerai aux intérêts des agriculteurs de l'UE et m'assurerai qu'un juste équilibre soit recherché lors du traitement des secteurs sensibles dans le cadre de ce processus. En outre, en ce qui concerne cette ouverture permanente et réciproque du marché, la Commission a l'intention de lier l'amélioration de l'accès au marché européen des produits agricoles ukrainiens au respect progressif par l'Ukraine des normes de production pertinentes de l'UE.

5. L'agriculture, plus que presque tous les autres secteurs, est dépendante de facteurs externes tels que les événements climatiques, la volatilité des marchés ou les circonstances géopolitiques, sur lesquelles elle n'a qu'une

influence limitée ou nulle. Un secteur agricole résilient et une gestion solide des crises sont donc essentiels pour la future politique agricole. En tant que commissaire désigné, quelles sont vos idées pour améliorer la résilience ainsi que la gestion des crises et des risques dans le secteur agricole, y compris la réserve de crise, à la lumière des défis externes susmentionnés? En particulier, comment envisagez-vous de relever les défis liés à l'eau, y compris la disponibilité de l'eau, qui deviennent des questions de plus en plus essentielles dans la production agricole?

Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité et la pollution, ainsi que la perte de terres agricoles et forestières et d'autres terres semi-naturelles et naturelles expose l'Europe à un niveau de risques et de vulnérabilité croissant. Comme le souligne l'évaluation européenne des risques climatiques publiée en mars 2024, la production végétale est déjà confrontée à des niveaux de risque critiques dans le sud de l'Europe. En outre, les évolutions géopolitiques et économiques connexes exercent une pression croissante sur l'agriculture et les systèmes alimentaires. Nous pouvons tous nous accorder sur le fait que ces défis sont considérables pour le secteur agroalimentaire de l'UE dans un contexte de marchés intérieur et mondial très concurrentiels. Dans le même temps, le secteur agroalimentaire de l'UE possède de nombreux atouts, notamment les agriculteurs européens et la diversité du territoire de l'UE.

Le secteur agricole et alimentaire de l'UE est déjà engagé dans une transition: pour devenir plus résilient et plus durable, pour atténuer le changement climatique et s'y adapter davantage, pour réduire son incidence sur l'environnement, tout en continuant à contribuer à la sécurité alimentaire dans l'UE et dans le monde. Cette transition peut se faire grâce à des agriculteurs et à des entrepreneurs du secteur innovants et qualifiés. Il importe de le reconnaître.

Si ma désignation à la fonction de commissaire est confirmée, je veillerai à intensifier nos efforts pour accompagner les agriculteurs et les entreprises dans cette transition et créer un environnement propice pour permettre à chaque agriculteur et entrepreneur de l'UE de trouver un modèle d'entreprise qui corresponde au mieux à sa réalité géographique et climatique. Comme indiqué dans le dialogue stratégique, le renforcement de la résilience transformatrice du secteur agroalimentaire doit combiner des solutions à court et à long terme.

Je défendrai une politique européenne des revenus pour les agriculteurs européens.

Pour se préparer à l'avenir, nous devons mieux nous préparer aux risques climatiques et à la gestion des crises, en veillant à ce que les besoins des zones rurales soient spécifiquement pris en compte. Une approche efficace et efficiente de la gestion des risques dans l'agriculture doit tenir compte des interactions et des compromis entre les différents risques, les stratégies propres aux exploitations, les solutions pour le marché et la chaîne d'approvisionnement et les politiques gouvernementales. Bien que des outils de gestion des crises soient nécessaires pour faire face à des événements catastrophiques à court terme, ils ne devraient pas limiter les changements profonds et l'adoption par les agriculteurs de solutions à plus long terme. Il est important que les politiques de gestion des risques et des crises soient des catalyseurs d'une transformation vers un secteur agricole résilient et durable.

Étant donné que les coûts liés aux événements exceptionnels rendent les assurances agricoles de plus en plus risquées pour les opérateurs, de nouvelles approches sont nécessaires. Pour être clair: les régimes d'assurance existants deviendront moins viables financièrement tant pour les opérateurs que pour les assurés. Pour contrer cette spirale négative, nous devons mieux partager les risques, réduire les risques d'assurance pour attirer davantage de financements privés et créer un environnement propice en œuvrant, par exemple, à la transparence du marché. Je m'engage à travailler à l'amélioration de l'offre d'outils de gestion des risques agricoles dans tous les États membres de l'UE.

J'examinerai également la panoplie d'instruments existante dans le cadre de la PAC et rechercherai les meilleurs moyens d'optimiser ces outils afin de mieux renforcer la résilience du système agricole européen et d'en «réduire les risques» pour les acteurs du marché. Je pense que la PAC devrait se concentrer de plus en plus sur les incitations et les instruments qui favorisent l'adaptation et la résilience à long terme des exploitations agricoles et, dans le même temps, qui rendent les assurances moins risquées et moins coûteuses.

Outre les instruments de gestion des risques, les outils de préparation et de réaction aux crises sont essentiels, car même les mesures de prévention et de gestion des risques les plus efficaces ne peuvent éviter l'apparition de crises et de chocs de nature climatique, environnementale, (géo)économique ou (géo)politique, auxquels les agriculteurs ne peuvent faire face seuls. C'est ce qu'indiquent clairement les recommandations formulées dans le cadre du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture dans l'UE.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je poursuivrai et intensifierai les efforts récemment déployés dans le cadre du mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire, en tant que contribution essentielle à la stratégie de préparation de l'Union en ce qui concerne l'approvisionnement et la sécurité alimentaires. Dans ce contexte, je me réjouis à la perspective du prochain rapport Niinistö sur la manière d'améliorer la préparation et l'état de préparation de l'Europe en matière civile et de défense, dans lequel la sécurité alimentaire devrait être considérée comme un élément essentiel de toute préparation.

En ce qui concerne la réponse, les mesures exceptionnelles de l'organisation commune des marchés et la réserve agricole ont apporté un soutien en temps utile aux agriculteurs de l'UE confrontés à des circonstances très diverses affectant leur viabilité économique, allant des perturbations du marché dues à la situation géopolitique à la lutte contre la propagation de maladies animales et les conséquences de phénomènes météorologiques extrêmes et de catastrophes naturelles sans précédent. Je pense que les instruments de crise sont un signe important de l'attention des pouvoirs publics et de la solidarité européenne avec nos agriculteurs. À l'avenir, nous devons veiller à ce que la gestion des crises et la préparation à celles-ci ne dissuadent pas les agriculteurs d'adopter des stratégies de gestion des risques dans leurs exploitations, par exemple en passant à des pratiques agricoles plus résilientes.

Il sera également très important de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à rendre notre secteur agricole plus résilient au changement climatique et, en particulier, aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses, mais aussi au réchauffement global et aux modifications des régimes de précipitation. Un secteur agricole résilient dans le domaine de l'eau n'est pas une option, c'est une nécessité, et je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive pour concevoir la stratégie de résilience pour l'eau, qui visera à aider les agriculteurs à parvenir à une agriculture respectueuse de l'eau.

Le soutien de la PAC demeure essentiel pour les actions visant à améliorer la santé des sols (avec des effets positifs sur la limitation de l'érosion ou la création de capacités d'absorption qui contribuent à lutter à la fois contre l'excès d'eau et la sécheresse), à maintenir et à créer des particularités topographiques ayant des effets d'atténuation, ainsi qu'à investir dans de meilleures infrastructures d'irrigation et de réutilisation de l'eau et à soutenir l'agriculture de précision et des cultures et variétés plus résilientes. Il convient de promouvoir de nouvelles approches en ce qui concerne le paysage. De même, il est essentiel de renforcer le rôle des services de conseil sur l'ensemble du territoire de l'UE pour aider les agriculteurs à adopter des pratiques et des systèmes plus résilients adaptés à leur exposition géographique et climatique locale. Il s'agit de créer des situations gagnant-gagnant, en rendant les assurances des exploitations agricoles plus attrayantes.

Nous devrions récompenser les agriculteurs qui contribuent à la protection ou à la restauration des services écosystémiques. Nous allons œuvrer en ce sens durant la période postérieure à 2027, mais il est à souligner que les États membres ont déjà largement progressé dans cette direction, notamment grâce à des éco-régimes et des instruments agroenvironnementaux et climatiques.

Je crois résolument que des changements plus fondamentaux sont nécessaires dans les régions les plus vulnérables. Nous devons anticiper collectivement les effets à long terme du changement climatique, notamment sur les ressources en eau, et veiller à ce que le secteur s'adapte pour parvenir à une résilience à plus long terme. Il sera nécessaire pour ce faire de diversifier ou de transformer les exploitations agricoles, de développer de nouveaux marchés et de disposer d'un secteur de recherche et d'innovation spécifique. Soyez assuré que j'y veillerai également.

6. Ces dernières années et décennies, le secteur agricole a déployé des efforts considérables, notamment au moyen d'un soutien ciblé au titre de la PAC, pour devenir plus respectueux de l'environnement et du climat. L'agriculture apporte déjà une contribution importante à la mise en œuvre des objectifs de l'Union en matière de climat, de biodiversité et d'environnement, et elle continuera de le faire à l'avenir, tout en tenant compte de la réalité socio-économique, de la compétitivité et de la rentabilité du secteur agricole et alimentaire. Comment comptez-vous soutenir les agriculteurs au long de ce processus de changement nécessaire? Ce soutien pourrait-il s'inscrire dans le cadre actuel de la PAC? Compte tenu de la nécessité d'accroître les investissements pour garantir la durabilité du secteur agricole, estimez-vous nécessaire d'augmenter le budget de la PAC et comment garantiriez-vous un financement suffisant? Selon vous, quels autres instruments publics et privés sont nécessaires pour aider les agriculteurs à fournir des services publics?

Nous devons collaborer pour garantir la compétitivité à long terme et la durabilité de notre secteur agricole dans les limites de notre planète. Nous ne pouvons atteindre cet objectif commun que si nous travaillons ensemble sur les trois dimensions de la durabilité: économique, environnementale-climatique et sociale. Étant donné que ces

trois dimensions sont étroitement liées, nous n'obtiendrons pas de résultats si nous favorisons une des dimensions sans nous assurer que les deux autres sont également sur la bonne voie. C'est le seul moyen de garantir la viabilité du secteur, la sécurité alimentaire à long terme pour les citoyens européens grâce à un approvisionnement abondant en denrées alimentaires diversifiées, de qualité et abordables, ainsi qu'une gestion durable des ressources naturelles et la prospérité des zones rurales.

Si ma désignation à la fonction de commissaire est confirmée, j'ai l'intention de m'appuyer sur ce qui a été accompli jusqu'à présent, dans le cadre des plans stratégiques relevant de la PAC, ainsi que sur les initiatives prises dans le cadre du pacte vert, en reconnaissant les efforts déployés par les agriculteurs et les administrations nationales. Comme la Cour des comptes européenne l'a récemment confirmé dans son rapport sur les plans stratégiques relevant de la PAC du 30 septembre 2024, l'architecture écologique du règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027 permet une plus grande ambition environnementale et climatique dans le cadre de la PAC, mais ce potentiel doit être mieux exploité au moyen des plans nationaux. Je soutiendrai donc les États membres dans la mise en œuvre efficace de leurs plans stratégiques relevant de la PAC, mais je suis également fermement déterminé à remédier aux faiblesses et à tirer le meilleur parti des enseignements tirés, des nouvelles données probantes et des retours d'information des parties prenantes, en coopération avec le Parlement européen et les États membres.

Cela étant dit, je pense que les plans stratégiques relevant de la PAC constituent un outil approprié pour poursuivre les objectifs de la PAC de manière intégrée, étant donné que les États membres les utilisent pour préparer et apporter des réponses adaptées aux défis qui se posent sur leur territoire. La PAC, qui est la principale source de financement de l'UE en faveur de l'environnement, peut garantir que la production et la nature aillent de pair. Cela s'est traduit par un niveau d'ambition plus élevé dans plusieurs domaines, 32 % des fonds de la PAC étant consacrés aux objectifs en matière de climat, d'environnement et de bien-être animal (près de 97 milliards d'euros de la dotation des plans relevant de la PAC pour la période 2023-2027).

Contrairement à d'autres secteurs de l'économie, la production agricole repose sur la nature et les écosystèmes, auxquels elle est indissociablement liée. L'agriculture génère des externalités positives, telles que l'entretien des paysages, les activités économiques dans les zones rurales reculées et les contributions positives de certaines pratiques agricoles à la biodiversité. Il convient de les maintenir. Dans le même temps, nous devons réduire les externalités négatives, gérer durablement les ressources naturelles et les restaurer si nécessaire. Pour ne citer que quelques exemples clés, la santé des sols, l'adaptation au changement climatique, la pollinisation, le bilan nutritif, la décarbonation et l'utilisation durable des pesticides et des engrais, ainsi que de leurs produits de substitution, sont des éléments essentiels à la viabilité à long terme. Dans de nombreux cas, l'adaptation au changement climatique peut nécessiter une modification profonde des modes de gestion.

Gardons à l'esprit l'objectif de la PAC qui consiste à assurer un niveau de vie équitable à la population agricole et à garantir la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables, comme le prévoit l'article 39 du traité. Nous devons tirer les enseignements de ce que les agriculteurs ont exprimé au printemps en vue de concevoir et de déployer une nouvelle approche permettant d'atteindre les objectifs de durabilité et de soutenir les agriculteurs dans la décarbonation et la préservation de la biodiversité.

Je pense qu'il est possible de promouvoir des résultats environnementaux et sociaux positifs au moyen de récompenses et d'incitations en faveur des services écosystémiques. Pour réaliser toutes les ambitions, nous devons également mieux cibler le soutien. Un système de récompenses et d'incitations pour les services écosystémiques sera important pour promouvoir des résultats environnementaux et sociaux positifs. Nous devons veiller, dans le futur budget de l'UE, à ce que la PAC soit ciblée et à ce qu'un juste équilibre soit établi entre les incitations, les investissements et la réglementation. Dans ce contexte, j'examinerai spécifiquement, entre autres, les meilleures options en matière de conditionnalité pour les paiements au titre de la PAC et accorderai une attention particulière aux initiatives législatives dans d'autres domaines ayant une incidence potentielle sur le secteur agricole.

Le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE a estimé que la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'agriculture et de production alimentaire, de développement rural, de neutralité climatique et de restauration de la biodiversité nécessite d'agir et de réagir de manière efficace et efficiente pour atteindre les objectifs prioritaires, notamment renforcer la compétitivité, la résilience et la durabilité du secteur agricole et la souveraineté alimentaire de l'UE et apporter un réel changement dans nos communautés rurales.

Compte tenu des défis qui se posent à l'agriculture européenne en matière de transition et d'adaptation, nous devons aller au-delà de la PAC pour contribuer au financement et à la réduction des risques liés à la transition. De

nombreux agriculteurs sont disposés à investir et à évoluer, mais ils ne parviennent pas à obtenir un financement commercial. Ce déficit de financement, estimé à 62 milliards d'euros (2022), s'est creusé ces dernières années, certains groupes comme les petits exploitants ou les jeunes agriculteurs étant particulièrement désavantagés. Le déficit est également important en ce qui concerne les « investissements verts », car ceux-ci ne permettent pas d'obtenir un retour sur investissement immédiat. J'entends travailler en étroite collaboration avec la Banque européenne d'investissement en vue de maximiser les sources d'investissement public tout en tirant parti des capitaux privés et en réduisant les risques qui y sont liés. J'encouragerai également les États membres à mieux utiliser les instruments financiers de la PAC ainsi que le soutien à l'innovation de pointe et au transfert de connaissances.

J'étudierai plus avant les nouveaux modèles commerciaux et les possibilités de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs, provenant d'une économie neutre pour le climat et respectueuse de la nature, tels que la bioéconomie (valorisation des résidus, des déchets ou de la biomasse) ou l'agrostockage du carbone et la certification de la biodiversité (crédits carbone et crédits nature). Devenir des producteurs d'énergie renouvelable peut également aider les agriculteurs à diversifier leurs revenus. Nous devons également dialoguer et unir nos efforts, en responsabilité partagée, avec l'industrie de l'alimentation et des boissons et les consommateurs. L'industrie alimentaire dépend des agriculteurs pour obtenir ses matières premières: elle a donc un intérêt existentiel à un secteur agricole sain, durable et résilient. Ce secteur devrait donc contribuer de manière équitable à récompenser les agriculteurs qui produisent des produits agricoles de manière plus durable.

7. Quels sont vos plans pour développer le secteur de l'élevage tout en contribuant au plan d'action pour le climat? Comment comptez-vous stimuler l'innovation dans ce domaine? Comment garantiriez-vous une mise en œuvre cohérente et efficace de la législation visant à réduire les émissions dans le secteur de l'élevage, et comment éviteriez-vous la multiplication des niveaux juridiques et les charges administratives supplémentaires pour les agriculteurs?

Le nombre d'animaux d'élevage dans l'UE continue de diminuer (7,8 % au cours des dix dernières années), mais ce déclin n'est pas uniforme dans l'ensemble de l'UE. Le nombre de bovins a diminué de 5 %, celui des porcins de 6 %, celui des ovins de 9 % et celui des caprins de 15 % (2023 par rapport à 2013).

Garantir un secteur de l'élevage durable et compétitif dans l'UE n'est pas seulement une priorité agricole, mais un objectif stratégique qui s'inscrit dans des objectifs plus larges de durabilité environnementale, sociale et économique. Il s'agit d'un pilier essentiel du système agroalimentaire de l'UE, qui contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi rural et à la préservation de paysages divers et magnifiques dans toute l'Europe, ainsi que de notre patrimoine culturel. Lorsqu'il repose sur des exploitations familiales, l'élevage peut jouer un rôle central dans le maintien de la vitalité rurale. Dans les régions montagneuses ou les zones soumises à des contraintes naturelles, il est souvent la seule activité économique viable. Sans l'élevage, ces zones pourraient être confrontées à l'abandon des terres, à un dépeuplement accru, à des pertes d'emplois et à une stagnation économique. Dans le même temps, l'élevage a des incidences climatiques et environnementales bien connues sur l'eau, l'air, les sols et la nature, auxquelles nous devons remédier.

J'entends améliorer les performances du secteur de l'élevage du point de vue de sa durabilité économique, environnementale et sociale, en lui fournissant un cadre favorable dans le cadre de la PAC, en cohérence avec d'autres politiques, notamment en matière de climat et d'environnement. Je veillerai à ce que cet objectif se traduise par une approche globale qui débouche sur des principes directeurs clairs à mettre en œuvre au niveau des exploitations agricoles et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La réduction de la charge administrative qui pèse sur les agriculteurs sera pour moi une préoccupation constante.

Alors que les émissions agricoles ont légèrement diminué dans l'UE au cours des deux dernières décennies, tendance qui devrait se maintenir à l'avenir, le secteur de l'élevage doit poursuivre sa transition vers des pratiques plus durables. De même, il importe de souligner que, dans certaines zones spécifiques, la pression exercée par l'élevage s'est accrue démesurément et qu'il est nécessaire d'agir pour rétablir l'équilibre. Une approche globale est donc requise, et il convient que la PAC continue à fournir aux États membres les outils nécessaires pour relever ces défis, par exemple la promotion de pratiques durables, la création de nouveaux modèles économiques, le soutien à la recherche et au développement et l'adoption de nouvelles technologies.

Les systèmes reposant sur le pâturage, par exemple, fournissent de multiples services environnementaux. Les ruminants de pâturage jouent un rôle naturel, en gérant la biomasse des prairies, en réduisant le risque d'incendies de forêt et en soutenant le stockage du carbone dans les sols. Les animaux de pâturage contribuent au maintien de la santé des écosystèmes en augmentant la fertilité des sols grâce à l'apport de matière organique et d'azote. Le

pâturage favorise également la biodiversité; le fumier, par exemple, crée des habitats pour les insectes et les oiseaux. En outre, les systèmes d'élevage herbager contribuent à la séquestration du carbone dans les sols et jouent un rôle dans l'atténuation du changement climatique. Les systèmes d'élevage extensif constituent également un moyen durable de production alimentaire dans les territoires où la production végétale n'est pas viable, renforçant ainsi leur rôle dans l'adaptation au changement climatique. Ces pratiques durables doivent être soutenues et récompensées par les marchés.

Des approches adaptées tenant compte des conditions locales, des pratiques agricoles et des réalités économiques sont essentielles.

De nombreux efforts ont déjà été déployés, mais il est nécessaire de poursuivre la réduction des émissions. Nous commencerons par améliorer la mesure des émissions de gaz à effet de serre, tant au niveau des exploitations agricoles qu'au niveau national, afin de pouvoir disposer de données consolidées au niveau de l'UE. Nous devons mieux prendre en compte les effets des bonnes pratiques sur la réduction des émissions agricoles, car ceux-ci ne sont pas suffisamment reconnus par les marchés ou dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre. En outre, l'innovation technologique jouera un rôle crucial dans cette transition. L'agriculture de précision, les programmes d'élevage spécialisés, l'amélioration des pratiques en matière de santé animale, les additifs alimentaires réduisant les émissions de méthane, la gestion des effluents d'élevage, la gestion intégrée du pâturage et les solutions innovantes en matière d'alimentation animale seront autant d'éléments essentiels pour réduire l'empreinte environnementale de l'élevage. Je serai particulièrement attentif au programme de recherche et d'innovation qui est en cours et je veillerai à ce que ses résultats prometteurs soient mis à la disposition de tous; ces approches respectueuses du climat devraient être mises en œuvre sur le terrain.

Il existe plusieurs principes directeurs pour déterminer l'avenir du secteur: les données scientifiques, les consultations des parties prenantes et l'innovation technologique. En définissant les perspectives à long terme pour le secteur, je veillerai à ce que les discussions se fondent sur des données scientifiques solides, de sorte que les décisions politiques s'appuient sur des faits, et que toutes les parties prenantes - y compris les agriculteurs, les consommateurs, la société civile, les scientifiques et les décideurs politiques - contribuent à façonner l'avenir du secteur et mettent les innovations en pratique.

Comme indiqué précédemment, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je préparerai une vision pour l'agriculture et l'alimentation au cours des 100 premiers jours du nouveau mandat, en m'appuyant sur les recommandations du dialogue stratégique, et l'avenir du secteur de l'élevage en fera partie intégrante. En soutenant l'innovation et en promouvant des solutions adaptées, nous pouvons construire un avenir résilient et durable pour l'élevage dans l'UE.

Questions de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

8. Comment comptez-vous atteindre les objectifs environnementaux et climatiques (GES, y compris le méthane), tout en garantissant la durabilité économique et sociale des agriculteurs de l'Union, ainsi que leur rôle dans la sécurité alimentaire de l'Union? Pouvez-vous fournir des précisions sur le système d'évaluation comparative proposé pour les systèmes de certification de la durabilité visant à harmoniser les méthodes d'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles? Sur quels critères sera-t-il fondé? Comment permettra-t-il de réduire la charge administrative pesant sur les producteurs? Comment envisagez-vous d'atteindre l'objectif de l'Union pour 2030 en matière d'agriculture biologique? Comment comptez-vous collaborer avec le commissaire chargé de la santé et du bien-être animal sur l'approche «Une seule santé» et sur le cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables? Sur ce dernier point, prévoyez-vous d'inclure cette proposition dans le programme de travail de la Commission pour 2025? Comment comptez-vous veiller à ce que ce cadre législatif s'adresse à l'ensemble des parties prenantes et adopte une approche intégrée pour promouvoir la durabilité tout au long de la chaîne de valeur, de l'agriculture à la réduction du gaspillage alimentaire, au bien-être animal ou encore à des régimes alimentaires plus sains et durables et à des denrées alimentaires de qualité?

Compte tenu de l'incidence de l'agriculture et des systèmes alimentaires sur le climat et l'environnement, nous avons besoin d'une approche commune et cohérente sur la manière dont les différentes parties du système alimentaire contribuent à la réalisation des objectifs climatiques et répondent aux défis environnementaux. L'agriculture, comme tout autre secteur, doit jouer son rôle. La production alimentaire se fonde sur la nature et les écosystèmes et ces trois éléments sont donc inextricablement liés. Sans sols en bonne santé, il n'y a pas de revenus pour nos agriculteurs.

Pour obtenir des résultats en ce qui concerne les objectifs environnementaux et climatiques, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les incitations et les investissements pour parvenir à un juste équilibre entre les incitations, les investissements et la réglementation. J'ai donc l'intention de m'appuyer sur les efforts déjà importants déployés en faveur de l'environnement et du climat dans le cadre actuel de soutien de la PAC - conjointement avec les législations en matière d'environnement et de climat approuvées ou en cours d'examen, y compris le règlement sur la restauration de la nature. Dans l'intérêt de l'agriculture, nous devons nous employer efficacement à garantir la fertilité des sols, à réduire les pertes de nutriments et à restaurer la biodiversité et ses services, sans pénaliser les agriculteurs.

Dans le cadre de la PAC, il convient d'accorder une plus grande attention aux émissions, en premier lieu en améliorant la mesure des émissions de gaz à effet de serre, tant au niveau national qu'au niveau des exploitations, afin de pouvoir disposer de données consolidées au niveau de l'UE. Nous devons mieux prendre en compte les effets des bonnes pratiques sur la réduction des émissions agricoles, étant donné que de nombreux efforts ont déjà été déployés: ceux-ci ne sont pas suffisamment reconnus par les marchés ou dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre. En second lieu, la réduction des émissions dans l'agriculture, y compris celles de méthane, nécessitera de renforcer certains outils dans le cadre de la PAC et de mieux cibler les aides, y compris sur des territoires ou des élevages spécifiques, ainsi que mettre en pratique les innovations en matière de gestion des effluents d'élevage.

Une agriculture durable sur le plan environnemental et économiquement viable est possible, comme le montre le secteur biologique. Je suis très confiant quant au potentiel du secteur dans l'UE. J'ai l'intention de continuer à mettre l'accent sur le développement du secteur. Aujourd'hui, les plans stratégiques relevant de la PAC prévoient un soutien substantiel et des objectifs ambitieux pour le secteur biologique, et il importera de poursuivre ce soutien pour faciliter la conversion et le maintien de l'agriculture biologique. Nous devons être tout aussi attentifs à soutenir le développement de la demande de produits biologiques sur le marché et à encourager la consommation, par exemple grâce à des mesures de promotion ou à la modification des règles de passation des marchés publics.

Il existe des interconnexions claires entre la santé humaine, animale, végétale et environnementale, comme le montre l'approche «Une seule santé». Il est de plus en plus nécessaire de maintenir une approche globale pour préserver la résilience à long terme du système alimentaire de l'UE, mais nous devons atteindre cet objectif à long terme en adoptant une nouvelle approche de la durabilité, comme le recommande également le dialogue stratégique. Plutôt qu'en rédigeant de nouvelles propositions législatives, nous pouvons atteindre nos objectifs en améliorant la mise en œuvre et l'application de la législation existante tout en utilisant des incitations et de nouveaux outils fondés sur le marché pour encourager le changement. Pour ce faire, j'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec plusieurs commissaires, notamment à la santé et au bien-être animal, à la pêche et aux océans, à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, au climat ainsi qu'à la neutralité carbone et à la croissance propre.

Une approche pragmatique et ascendante, tenant compte des besoins spécifiques des agriculteurs, sera essentielle. J'ai notamment l'intention de collaborer avec les agriculteurs, tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, les représentants des consommateurs et les scientifiques pour mettre au point une évaluation harmonisée de la durabilité des exploitations – le système d'évaluation comparative. En s'appuyant sur les systèmes publics et privés existants et en tenant compte des réalités des exploitations, ce système peut aider les agriculteurs à enregistrer une fois seulement des données sur la durabilité, réduisant ainsi la charge administrative. Il permettrait d'améliorer la capacité des agriculteurs de comparer leurs performances en matière de durabilité et de mettre en lumière les tensions qui existent entre les différentes dimensions de la durabilité. Il pourrait servir de base à d'éventuels programmes de durabilité publics ou privés, comme indiqué dans le rapport sur le dialogue stratégique. La mise en place d'un système d'évaluation comparative à l'échelle de l'UE dans le secteur agroalimentaire servira d'instrument pour encourager les agriculteurs à s'engager dans des pratiques durables et leur permettre de mettre leurs pratiques en évidence afin d'obtenir une meilleure rémunération du marché.

Le dialogue stratégique considère également que la promotion d'une transition vers des régimes alimentaires plus équilibrés est essentielle à la santé et au bien-être des citoyens. Si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec le commissaire à la santé et au bien-être animal pour progresser dans ce domaine, tout en reconnaissant les limites des compétences de l'UE en matière de consommation alimentaire. En outre, l'alimentation a une forte dimension sociale et culturelle: les autorités nationales et régionales sont les mieux placées pour agir, étant responsables de l'éducation, de la santé publique et de la fiscalité, qui sont des éléments essentiels pour soutenir une alimentation durable et saine. Néanmoins, dans certains domaines, l'UE peut apporter une valeur ajoutée et soutenir ou compléter ces efforts.

Je suis déterminé à poursuivre le programme de promotion de l'UE en faveur des produits agricoles et alimentaires, conformément au soutien global des États membres et du Parlement européen.

Je suis également déterminé à poursuivre et à renforcer encore l'efficacité du programme de l'UE à destination des écoles. C'est l'un de ces instruments uniques au niveau de l'UE qui s'adresse au public le plus important, à savoir les écoliers, qui devraient non seulement bénéficier d'une variété de produits agricoles sains, tels que les fruits et légumes et les produits laitiers, mais aussi en apprendre davantage sur l'agriculture, l'environnement et les régimes alimentaires équilibrés. En outre, les règles de l'UE en matière de marchés publics permettent aux pouvoirs publics qui achètent des denrées alimentaires de tenir compte de certains critères de durabilité. Sur cet aspect également, je m'engage à travailler avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle et avec le commissaire à la santé et au bien-être animal.

L'amélioration du bien-être des animaux d'élevage présente des avantages tangibles pour les agriculteurs, notamment la réduction des risques d'apparition de maladies, ainsi qu'une moindre utilisation de médicaments, ce qui contribue positivement à la réduction de la résistance aux antimicrobiens et des taux de morbidité et de mortalité, ainsi qu'à l'augmentation de la rentabilité de l'élevage. La PAC actuelle aide les agriculteurs à atteindre des niveaux plus élevés de bien-être et de santé des animaux. Si ma désignation à la fonction de commissaire est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire à la santé et au bien-être animal, notamment pour moderniser les règles relatives au bien-être animal, en fonction de facteurs scientifiques, environnementaux, économiques et sociaux.

En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, en collaboration avec le commissaire à l'environnement et le commissaire à la santé et au bien-être animal, je suis déterminé à accélérer les progrès de l'UE vers la réalisation de la cible 12.3 des objectifs de développement durable consistant à diminuer de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires au niveau de la distribution comme de la consommation, et à réduire les pertes alimentaires d'ici à 2030, en examinant la question de l'intégration du gaspillage/des pertes alimentaires dans tous les domaines d'action pertinents, y compris l'agriculture. Je soutiendrai de nouvelles actions visant à réduire le gaspillage et les pertes alimentaires.

Questions de la commission de la pêche

9. Lors de la mise en œuvre de votre portefeuille, comment tiendrez-vous compte de l'importance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture de l'Union ainsi que de leur contribution à la souveraineté alimentaire de l'Union et à la protection des écosystèmes marins, tant à court qu'à long terme?

Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture constituent un pilier fondamental de nombreuses communautés sur l'ensemble du continent, jouant un rôle crucial pour la sécurité alimentaire, ainsi que pour l'emploi et l'activité économique dans de nombreuses régions.

Malgré cela, nous importons près de 70 % de l'ensemble des produits de la pêche et de l'aquaculture consommés dans l'UE. La production aquacole européenne reste relativement faible et stable, malgré son énorme potentiel.

Par conséquent, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je collaborerai étroitement avec le commissaire à la pêche et aux océans afin de veiller à ce que la vision pour l'agriculture et l'alimentation tienne dûment compte de la pêche et de l'aquaculture. Nous collaborerons également avec le vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes afin d'améliorer l'attractivité des zones rurales et côtières pour les générations actuelles et futures.

Pour garantir la sécurité alimentaire, l'UE doit promouvoir un secteur de la pêche et de l'aquaculture compétitif, durable et résilient et préserver la vitalité de nos zones rurales, côtières et riveraines. Nous devons également garder à l'esprit que nos mers sont fortement touchées par les activités terrestres. Par exemple, les pertes de nutriments ont des incidences négatives tant sur l'agriculture que sur les océans, ce qui entraîne des coûts pour la pêche et le tourisme. Je suis fermement convaincu que nous devrions adopter une approche globale du système alimentaire en général, qui tienne compte à la fois de l'agriculture et de la pêche et de l'aquaculture.

Les consommateurs jouent un rôle clé dans l'accompagnement de cette transition. Le prix reste un moteur essentiel de leurs décisions de consommation. Il est important de créer un environnement propice approprié dans lequel des pratiques plus durables sont récompensées par le marché. L'information des consommateurs reste un domaine dans lequel la poursuite des travaux contribuera à une transition sans heurts vers la durabilité: nous devons travailler ensemble sur des questions telles que l'étiquetage plus détaillé de l'origine.